



Termes de référence

Analyse de la cohérence entre les standards de légalité du Gabon, de la Chine et de l'Union européenne en matière de gestion durable des forêts

Contexte et justification

Avec une superficie forestière de plus de 23 000 000 d'hectares, soit environ 88,9% de son territoire (AGEOS, 2018), le Gabon est le deuxième pays d'Afrique centrale à fort couvert forestier (OFAC, 2008) et ses forêts constituent un habitat pour de nombreuses espèces fauniques telles que l'éléphant (*Loxodonta africana*), le gorille (*Gorilla gorilla*), etc. Celles-ci jouent également un rôle majeur dans la vie des communautés locales en raison des nombreux services écosystémiques (alimentaires, culturels, médicaux) qu'elles leur fournissent.

Par ailleurs, grâce à cette grande couverture forestière, l'exploitation forestière s'est hissée à la deuxième place dans le secteur économique national avec une contribution au PIB estimée à 3% (MINEF, 2016). . Ainsi, au regard du potentiel de commercialisation du bois, la filière forêt bois est identifiée comme un vecteur de croissance économique du pays devant bénéficier d'investissements stratégiques à travers le Plan Stratégique Gabon Emergent (2012). .

Comptant parmi les premiers producteurs de bois tropicaux au monde avec une production de plus de 270 000 m³ de placages (MINEF, 2018), le Gabon commercialise principalement l'Okoumé (*Aucoumea klaineana*), Azobé, Bongossi (*Lophira alata*), l'Okan (*Cylicodiscus gabunensis*), le Padouk d'Afrique (*Pterocarpus soyauxii*), le Beli (*Julbernardia pellegriniana*), le Tali (*Erythrophleum suaveolens*), etc. Depuis 1995, le commerce du bois (matière première transformée) est principalement orienté vers l'Asie, et plus spécifiquement la Chine (48%) tandis que les produits fabriqués en Chine, sont majoritairement exportés vers l'Europe¹.

Au regard de ses potentiels bénéfiques économiques, environnementaux et sociaux, et fort de ses engagements internationaux pour le développement durable, l'Etat Gabonais, tente de structurer la filière afin d'en assurer la durabilité. Ainsi, depuis 2001, le Gouvernement a entrepris plusieurs réformes, visant à assurer la gestion durable des forêts. Au nombre de celles-ci, l'on dénombre la révision de la loi forestière (d'abord en 2001, puis celle en cours depuis 2014), l'interdiction d'exportations du bois en grume (en 2010), le lancement du processus d'adhésion du pays au FLEGT (2010), l'obligation d'élaboration d'un plan de protection de la faune ainsi que la généralisation de la certification FSC à toutes les concessionnaires forestières (2018). Dans l'optique de soutenir les efforts du Gabon, des mesures sont prises du côté des pays destinataires des produits forestiers gabonais pour assurer la légalité du bois entrant sur leurs territoires, notamment l'Union Européenne, la Chine.

¹ <http://www.timbertradeportal.com/countries/gabon/>, consulté le 18/01/2019.



En 2010, l'Union Européenne a adopté le plan d'actions FLEGT qui comprend des mesures agissant aussi bien sur la demande que sur l'offre à l'instar du Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE, 2013). En outre, elle a adopté des procédures de vérification de la légalité des produits commercialisés sur son marché.

Du côté de la Chine, le Gouvernement a également élaboré des politiques, des outils et des normes pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce illégal du bois, notamment la loi sur le commerce extérieur (2004). L'objectif de la Chine est de développer un cadre de légalité du bois qui réponde aux exigences des marchés internationaux et soutient le commerce mondial des produits forestiers légaux et issus de sources durables.

Pour maintenir l'accessibilité des produits de bois gabonais légaux aussi bien sur le marché chinois qu'europpéen, ces pays doivent disposer de procédures de contrôle de la légalité du bois exploité et commercialisé. Aussi, fort de son appui au gouvernement gabonais dans l'exploitation et le commerce responsable du bois, le WWF se propose de réaliser une analyse de la cohérence entre les standards de légalité du Gabon, de la Chine et de l'Union Européenne en la matière.

Objectif général

La présente étude vise à analyser les forces et les faiblesses des cadres de légalité du Gabon et de la Chine en matière d'exploitation forestière durable et de commerce responsable du bois en vue de renforcer leur cohérence avec le cadre de légalité de l'Union Européenne en la matière.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira de :

- Présenter les forces et les faiblesses des cadres légaux du Gabon, de la Chine en matière d'exploitation forestière durable et de commerce responsable du bois ;
- Identifier les similarités, les points de convergence et les incohérences entre les cadres légaux en matière d'exploitation forestière durable et de commerce responsable du bois du Gabon, de la Chine et celui de l'Union Européenne ;
- Formuler des recommandations en vue du renforcement de la cohérence entre les cadres de légalité du Gabon, de la Chine et celui de l'Union Européenne en matière d'exploitation forestière durable et de commerce responsable du bois ;
- Présenter les résultats de l'analyse aux principaux acteurs de la gestion durable des forêts et du commerce responsable du bois au Gabon.

Durée l'étude

L'étude se déroulera sur 25 jours ouvrables à compter de la date de signature du contrat avec le consultant.

Activités clés et calendrier indicatif



Activités	Nombre de jours
Collecte de données primaires sur les standards de la chine, du Gabon et de l'UE en matière de gestion durable des forêts et de commerce responsable du bois	5
Production du rapport préliminaire et soumission	2
Voyage aller-Retour au Gabon	1
Réunion de briefing avec équipe WWF Gabon	1
Finalisation des discussions avec les parties prenantes clés (Gabon)	3
Finalisation du rapport (Gabon)	2
Réunion de validation du rapport finalisé (Gabon)	1
Total	15

Livrables

Le consultant retenu devra fournir :

- Un rapport préliminaire présentant la méthodologie, les sources d'information et les principaux résultats atteints en lien avec les objectifs de l'étude ;
- Un rapport final consolidé de l'étude.

Format des rapports

Tous les rapports, notes et autres documents élaborés par le consultant seront rédigés en langue française, avec un résumé en langue anglaise. Les documents à déposer sont en format papier et en format électronique en Word, Excel et/ou Powerpoint.

Qualifications du consultant

Le consultant doit satisfaire aux exigences suivantes:

- Avoir au moins un Master ou un MBA dans au moins un des domaines suivants: économie, socio-économie, commerce international, droit international de l'environnement, gestion des ressources naturelles ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte des échanges commerciaux de bois entre la Chine et l'Union Européenne ainsi que des standards de légalités en vigueur au Gabon, en Chine et dans l'Union européenne ;
- Avoir une expérience avérée dans l'analyse comparative de cadres juridiques dans le secteur forestier ou dans un secteur similaire ;
- Etre Capable de communiquer et de rédiger en anglais.

Modalités de candidature

Le dossier de candidature doit contenir:

- Une proposition technique détaillant la compréhension de la mission, la méthodologie, les activités à réaliser, le chronogramme de l'étude ;



- Une proposition financière détaillée ;
- Une ½ page qui présente clairement les expériences du consultant avec des missions similaires ;
- Un curriculum vitae du consultant (4-5 pages maximum), en annexe.

Les dossiers complets de candidature doivent être déposés au plus tard 26 août 2019 à l'adresse suivante :

WWF Regional Office for Africa Yaoundé Hub

Gabon Country Office

Montée de Louis

BP 9144 Libreville Gabon

Tel: (241) 01 73 00 28

Website : www.panda.org

Ou au l'adresse électronique: wwfgab@wwfgab.org

Avec mention :

Offre de service pour l'analyse comparative entre les standards de légalité de la Chine et de l'Union européenne en matière de gestion durable des forêts.